Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20261119-191126_14-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 novembre 2026

Date de convocation : **13 novembre 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **23 novembre 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **17** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés avec procuration : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Philippe GELARD, M. Baptiste BOUGIS donne procuration à Mme Mélanie LAUTRIDOU.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Régularisation foncière : Achat de quatre parcelles situées sur la voirie communale appartenant à Monsieur Bernard ANDROUET

Monsieur Bernard ANDROUET nous a informé être propriétaire de quatre parcelles, situées au niveau de la voirie communale et cadastrées sous les numéros suivants :

- AD 0001
- AD 160
- AE 17
- WR 97

Il est nécessaire de procéder à cette régularisation foncière, et en accord avec Monsieur ANDROUET, il est proposé l'achat des quatre parcelles à l'euro symbolique par parcelle.

Étant entendu, que les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **Acceptent** pour régularisation, l'acquisition des parcelles cadastrées AD 0001, AD 160, AE 17 et WR 97 à l'euro symbolique par parcelle ;
- **Autorisent** Monsieur le Maire, Philippe GELARD, à transmettre cette délibération au notaire Maître KERHARO, qui se chargera de l'acte de vente (tous les frais sont à la charge de la commune) ;
- **Autorisent** Monsieur le Maire, Philippe GELARD, à signer tous les documents s'y rapportant, et notamment l'acte notarié.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **23/11/2026**
De son affichage en mairie le **23/11/2026**

Le Maire, **Philippe GELARD**

La secrétaire, **Charline BONFILS**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Philippe GELARD**